



P R O C E S - V E R B A L

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 6 octobre 2005, à 20H15
à la Salle de Spectacles**

7^{ème} séance 2005

Séance du jeudi 6 octobre 2005

Présidence de M. Roland Divorve, Président

Je vous souhaite la bienvenue à cette septième séance de l'année !

Je salue tout particulièrement Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi que les représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux ici, et par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Remarque : Mme M. Huguenin, conseillère municipale, arrivera plus tard à la séance du Conseil communal.



Conformément à l'art. 62 du Règlement, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

62 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	Marcelle Bourquin-Chuard	Madeleine Doudin	Nicole Dupont
	Eva Gloor	Antoinette Schaffner	

MM.	J.-J. Aegerter	P.-A. Barraudy	Hubert Desboeufs	J.-P. Glaus
	André Von Gunten	Pierre Larchevêque	Jacques Studer	Pierre Trenz

Sont absents :

MM.	François Delaquis	Michel Grenacher	François Morisod	Michele Scala
	Raymond Vincent			

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2005.
2. Assermentation.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
8. Préavis No 59 :
Admission de 18 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.
9. Préavis No 61 :
Réfection du passage inférieur du 1er-Août - Participation communale.
M. Jacques Berthoud, président-rapporteur.
10. Préavis No 60 :
Arrêté d'imposition 2006-2007.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur .
11. Préavis No 62 :
Vente de la parcelle communale No 504 - Rue de la Mèbre 10.
M. Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur.
12. Préavis No 63 :
Entente intercommunale SIE – SIE SA et TvT Services SA – Vente des réseaux.
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
13. Préavis No 64 :
Admission de 19 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
14. Propositions individuelles et divers.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2005

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Mme T. Andrade-Gerweck (F.r.) : ne se souvient pas d'avoir dû voter les deux points ajoutés à l'ordre du jour de la 6^{ème} séance du Conseil communal !

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Assermentation

M. le Président indique que suite à la démission de Monsieur Yvan Marcucci, conseiller communal, le bureau du Conseil a élu une candidate de la liste complémentaire du groupe « radical ». Il prie **Madame Fatima Jörg**, de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée ; il invite les membres du Conseil communal, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie le nouveau membre du Conseil communal de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "*je le promets*" :

Lecture du serment

M. le Président remercie **Madame Fatima Jörg** (rad.) de son engagement au service de la Commune et la prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

M. le Président indique les résultats de la votation fédérale du 25 septembre :

Votations fédérales : Electeurs inscrits	7'032	Cartes de vote reçues	3'831
--	-------	-----------------------	-------

Objet no1 – Libre circulation

Bulletins rentrés	Blancs 36	Nuls 2	Valables 3'793
	OUI 2'130	NON 1'663	Taux participation 54.48 %

Informations diverses :

- * TVRL diffusera la séance du Conseil communal :
Vendredi 7 octobre 2005, à 22h25
Samedi 15 octobre 2005, à 14h30 (en lieu et place du samedi 8 octobre)
- * La commission de Gestion a nommé Mme Nathalie Kocher (soc.) comme présidente ; elle remplace l'actuelle présidente, Mme Betty Forestier (Lib.).
- * Présentation du groupe de travail pour le nouveau règlement du Conseil communal :
pour la Municipalité : Mme Anne- Marie Depoisier, syndique
M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal

pour le Conseil Communal : Mme Catherine Wicht (rad.)
M. Jean-Pierre Leyvraz (F.r.)
M. Eugène Roscigno (soc.)
M. Bernard Saugy (AeC)
M. Walter Siegrist (lib.)
M. Roland Divorne (Président du Conseil)

M. le Président remercie la Municipalité pour avoir organisé diverses séances à la Salle de spectacles, ainsi que le nombreux public qui y a assisté, soit :

- 15 septembre - Séance d'information, école loisirs actifs et qualité de vie
- 21 septembre - Plan directeur
- 23 septembre - Réception des nouveaux bourgeois et des jeunes de 18 ans

M. le Président a assisté en date du samedi 1^{er} octobre à l'exercice du Bataillon du feu de Renens.

Une petite cérémonie a été organisée pour remettre les médailles aux participants du Tir des Communes du District de Lausanne, qui s'est déroulé le jeudi 29 septembre 2005 au Stand de Vernand ; cette manifestation était organisée cette année par la Commune de Prilly.

M. le Président ouvre la discussion ; étant donné que la parole n'est pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

4. Communications éventuelles de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique,. Tout d'abord, vous saluer et féliciter les tireurs... ils ont participé, c'est l'essentiel.

M. R. Bovier, conseiller municipal : Vous n'êtes pas sans savoir que l'urbanisation de notre Ville et surtout de notre région est en constante évolution.

Pour gérer l'ensemble des dossiers et être le spécialiste apte à la conseiller, la Municipalité a engagé **M. Martin Hofstetter**, architecte-urbaniste EPFL.

De formation universitaire, il s'est perfectionné par un post-grade en urbanisme et a travaillé au Service cantonal de l'aménagement du territoire, où il était chargé de l'examen des dossiers d'urbanisation des communes du Nord vaudois.

Il sera appelé plus précisément à diriger le Bureau technique. Ainsi, en sa qualité d'adjoint du Chef de service, il supervisera également le SIT, l'entretien des bâtiments communaux, la police des constructions et les canalisations.

Peu à peu, M. Hofstetter reprendra les dossiers traités par notre urbaniste-conseil, M. Fernand Bernasconi. Ce dernier nous fera cependant encore profiter de sa longue expérience en terminant certaines affaires en cours et par l'attribution de mandats ponctuels.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : A propos d'interventions lors du dernier Conseil communal. Tout d'abord, dire à Monsieur Rouyet à propos de la problématique des énergies que la Municipalité va recevoir ce qu'on appelle le « label des Villes d'énergie » prochainement, ce qui va nous permettre de vous faire un rapport sur toute l'activité d'économie d'énergie ou de recherche d'énergies différentes dans la Commune, non seulement ce que nous avons fait, mais ce que nous nous proposons de faire par la suite.

Réponse à une question de Mme Berseth au sujet d'un appareil noir, carré fixé sur un candélabre à la rue de l'Avenir devant les locaux de "Refondation" : Premièrement, un article paru dans le Renens infos du mois de décembre 2004, donne les premières informations au sujet de ces "boîtes noires" : *Comptages routiers*.

Vous les avez peut-être remarquées ces étranges petites boîtes noires, appelées «radar analyseur de trafic». Placées généralement sur les poteaux des candélabres, elles permettent de réaliser des comptages routiers et de mesurer la vitesse des véhicules. Les données ainsi obtenues fournissent des informations réelles sur la situation du trafic dans telle ou telle rue et sont utiles, par exemple, dans le cas d'une déviation de la circulation. Elles ne seront pas employées pour verbaliser des excès de vitesse !

C'est dans le cadre de la future régionalisation des polices de l'Ouest que la Direction de la Sécurité publique, en collaboration avec les Communes de Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Prilly et St-Sulpice, a fait l'acquisition de ces appareils de comptages"

En complément, il y a lieu d'ajouter :

- Les boîtes permettent également de connaître le type de véhicules (automobile, motocycle, camion) ;
- Elles sont posées pour une semaine ;
- Elles n'enregistrent pas les numéros d'immatriculation ;

- A l'endroit mentionné par Mme Berseth, l'objectif visé était de connaître les incidences de la fermeture de la partie inférieure de la rue de l'Avenir pendant la Fête interculturelle de 2006.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. D. Rohrbach (soc.) : Je voudrais revenir sur une communication reçue il y a une semaine et féliciter Madame la Syndique et la Municipalité pour tout le travail effectué concernant la venue de l'ECAL à Renens, pour autant que le Grand Conseil suive son Conseil d'Etat.

L'ECAL, Ecole cantonale d'Art de Lausanne, s'installera à Renens. Rassurez-vous, je ne demanderai pas que l'ECAL change de nom pour devenir l'ECAR, mais à l'écart, c'est précisément là où je ne souhaite pas que les étudiants et professeurs se retrouvent.

L'ECAL, je le rappelle, c'est plus de 340 élèves réguliers auxquels s'ajoutent près de 600 élèves de l'EPFL et 120 professeurs et intervenants.

Nous nous devons d'accueillir tout ce monde en terme de logement, de transport, de vie culturelle, associative et conviviale.

Je demande donc à la Municipalité, mais aussi à vous chers collègues, de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que tous ces étudiants et professeurs s'intègrent et trouvent les conditions les meilleures possibles pour s'établir à Renens et ne se retrouvent pas à l'ECART !

M. E. Roscigno (soc.) : Bien souvent notre Conseil s'est plaint de n'être informé que tardivement ou après que la presse ait publié l'information sur un événement qui touche la vie ou la gestion de notre Ville.

Aujourd'hui, je remercie la Municipalité qui, en plus des communications habituelles reçues avec l'ordre du jour de notre séance, nous a informés par divers courriers (trois en trois jours !) de sujets particulièrement importants :

- Engagement d'un nouveau chef de la Police
- Mise en valeur de la parcelle « En Belle Vue »
- Et pour finir la cerise sur le gâteau : Le regroupement de l'ECAL dans les anciens bâtiments d'IRIL.

Ceci montre une volonté claire de vouloir tenir notre Conseil au plus près de l'événement et surtout en priorité. Alors, le groupe socialiste ne peut que remercier la Municipalité et l'encourager à continuer sur la voie du partage de l'information.

Mme N. Haas-Torriani (F.r.) : La groupe « Fourmi rouge » tient à remercier la Municipalité des communications qu'elle a adressées concernant l'engagement du nouveau Chef de service de la Sécurité Publique et de la décision du Conseil d'Etat de regrouper l'ECAL, à Renens.

Ce projet a été activement soutenu par les autorités communales et a mobilisé la population au travers d'une pétition adressée au Grand Conseil.

Toutefois, cette bonne nouvelle ne doit pas nous faire oublier que de nombreuses personnes sont les victimes des fermetures d'entreprises et de restructurations dans l'Ouest lausannois. Nombreuses sont celles qui sont encore à la recherche d'un emploi. Pour mémoire, à Renens il y avait près de 8 % de chômage au début de l'année 2005 et 7,40 % en juin dernier, sans compter celles qui ne sont pas comprises dans cette statistique (les demandeurs d'emploi et celles au bénéfice du RMR), ce qui représente un total de 1'220 personnes.

Pour terminer, nous nous réjouissons que la Municipalité propose la location de 1'000 m² dans les locaux de l'ECAL pour les jeunes artistes qui se lancent. Nous espérons cependant avoir d'autres projets à l'avenir et que la population y soit associée le plus souvent.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je réagis à la lettre du Conseil Fédéral concernant la position de Renens sur les AGCS.

Rappelons brièvement de quoi il s'agit. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a pour but à long terme de soumettre aux lois du marché et à la libre concurrence pratiquement tous les services, y compris des services publics qui se trouveraient ainsi dégradés en entreprises purement commerciales. Chaque Etat exerce en secret de fortes pressions sur les autres pour leur faire libéraliser plein de services ; si un Etat cède à ces pressions, il ne peut plus revenir en arrière et sa signature n'engage pas que lui, mais aussi ses communes.

Ceci dit en passant, je pourrais imaginer que certaines privatisations ou libéralisations soient positives, mais pas n'importe lesquelles, pas sous les ordres d'une organisation totalement antidémocratique et surtout pas de façon irréversible.

Pour en revenir à la lettre du Conseil Fédéral, je suis frappé par l'affirmation que jusqu'ici aucun impact négatif n'a été ressenti suite aux libéralisations. Si on demandait aux Renanais : *« êtes-vous toujours aussi bien servis par la Poste depuis qu'elle est devenue une SA ? »*, il n'y aurait pas beaucoup de oui. Or j'imagine que si la Suisse a libéralisé la Poste, l'OMC n'y était certainement pas pour rien.

Mais ce que je trouve le plus déplaisant dans cette lettre, c'est le ton d'intimidation : notre Commune serait censée se taire, aux dépens des intérêts de ses habitants, pour ne pas donner un signal négatif à certaines entreprises. C'est le même mépris de la démocratie que chez ceux qui nous affirment avec aplomb qu'en 2008 le marché de l'électricité sera libéralisé, alors que le peuple suisse a déjà dit non et va probablement récidiver lors du prochain référendum à ce sujet.

Je pense donc que la Municipalité et le Conseil ont eu bien raison de défendre les droits et les intérêts de nos habitants et de s'être exprimés à titre préventif plutôt que d'attendre qu'il ne soit trop tard.

Mme B. Joerchel-Anhorn (soc.) : Comme M. Leyvraz, j'ai été très déçue à la lecture de la lettre que M. Deiss a adressé à notre Municipalité au sujet de la résolution que nous avons adoptée sur l'Accord sur les services de l'OMC.

Malheureusement, M. Deiss n'a manifestement pas compris notre démarche qui, je vous le rappelle, exprimait principalement des préoccupations sur le respect de la démocratie, du fédéralisme et de

l'autonomie cantonale au sujet de négociations qui se passent peut-être très loin de chez nous, mais qui nous concernent.

Si on a pu assister à un aussi grand nombre de démarches de la part de communes romandes, mais aussi suisses-allemandes, - je vous rappelle aussi qu'il y a aussi eu des démarches similaires sur le plan international, en France plus de 1'000 régions et villes ont adopté des résolutions de ce type, en Allemagne et en Autriche également - j'estime que ce n'est pas dû au hasard et qu'on ne doit pas les prendre à la légère. Je suis une fois de plus un peu déçue de voir que M. Deiss les considère un peu comme des simples caprices. J'aurais souhaité qu'il prenne un peu plus au sérieux notre message.

J'ai eu l'occasion de voir les offres que la Suisse a déposées dans le cadre des négociations actuelles sur les services par le biais de la consultation que le Seco a mené ce printemps auprès des cantons et des ONG. M. Deiss a tout à fait raison : d'une part, le Seco a respecté les procédures démocratiques ; ces offres ne touchent que des législations cantonales et les cantons ont été cette fois consultés correctement. Les offres sont donc effectivement consensuelles et de plus ne touchent pas au service public - j'en suis ravie ! Mais j'aimerais quand même poser une question à M. Deiss : sans les interventions des communes et des cantons, sans les différentes interpellations qui ont eu lieu au niveau du Conseil National, est-ce que les choses se seraient passées de cette manière ? et bien j'en doute, à voir comment se sont passées les négociations précédentes. Je vous rappelle que nous n'avions absolument pas été consultés, ni au niveau des cantons, ni au niveau des communes.

Alors, je salue le progrès qui a été fait par le Seco, mais je pense aussi que notre initiative a été bonne, qu'elle a déjà porté ses fruits et que nous devrions continuer à garder un œil sur ce qu'il se passe si loin de nous, mais qui nous concerne quand même !

J'aimerais encore juste ajouter quelque chose : je suis aussi très étonnée que M. Deiss écrive que l'eau potable n'est pas touchée par l'AGCS. L'eau potable peut-être, mais la distribution de l'eau potable fait certainement partie des secteurs soumis à l'AGCS. Je vous rappelle que l'Union européenne a officiellement déposé une demande de libéralisation dans ce domaine à la Suisse et à beaucoup d'autres pays ; la Suisse a pour l'instant refusé toute libéralisation de ce secteur, mais le Conseil fédéral n'a pas non plus accepté de donner des garanties qu'il tiendra cette position à long terme, par exemple dans les prochaines négociations.

M. J.-J. Gaudard (AeC) s'exprime suite au courrier de M. Joseph Deiss, conseiller fédéral : Je remarque effectivement que ce courrier est un petit peu tendancieux et vise principalement à neutraliser un effet de référendum possible. Donc, on invite les différentes parties à s'exprimer et à collaborer, en tout cas au niveau des institutions - communes et canton - justement pour éviter l'effet populaire d'un référendum.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) intervient suite à la communication « Mise en valeur de la parcelle « En Belle Vue » et plus précisément au 6^{ème} paragraphe :

Relevons que le projet comporte 7 bâtiments de 5 étages, soit 78 logements à raison de 2 à 3 appartements par étage, ainsi qu'un petit bâtiment collectif (sauna, fitness, piscine, etc...) :

- Est-ce que ces équipements seront publics ou pas ?

- Est-ce qu'il est souhaitable qu'actuellement de tels équipements, pour des raisons écologiques, soient construits dans des immeubles de haut standing ?

M. R. Bovier, conseiller municipal : A ma connaissance ces installations ne seront pas publiques. Il y aura des copropriétaires qui seront sociétaires de cette piscine et des autres installations citées. Les copropriétaires devront acheter des parts pour pouvoir s'y rendre. En principe, ce n'est que pour les copropriétaires de Belle Vue.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

M. J.-M. Reymond, président de la Commission des Finances : La commission des Finances, après avoir entendu la Municipalité, ainsi que les représentants des organes de contrôles juridiques et financiers du SIE, a constaté que cette vente était inscrite dans la convention depuis la création des SA SIE et TVT. Compte tenu des arguments avancés dans le préavis, il nous apparaît opportun d'un point de vue strictement financier de procéder à cette vente telle que prévue dans le préavis.

En effet, tout report de la dite vente nous ferait perdre plusieurs millions. Un rapide calcul nous permet de constater que si nous restions dans le régime actuel avec les redevances définies dans la convention, nous perdrons environ Fr. 10'000'000.- par rapport à la vente souhaitée dans le préavis.

Après délibération la commission des finances accepte les conclusions financières du préavis.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

Il n'y a pas de communication de la CARIC.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucun rapport.

8. Préavis No 59 :

**Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.**

Présent(e)s : Mesdames Mireille Bandelier, Marcelle Bourquin-Chuard, Rosana Joliat, Gisèle Martin, Messieurs Hasan Dinç et Vincent Keller, ainsi que Catherine Saugy, présidente-rapporteure.

Excusé(e)s : Mesdames Eva Gloor, Florence Widmer et Monsieur Jean-Jacques Aegerter, tous trois retenus par l'étude du préavis No 62, malencontreusement placé à la même date.

La commission de naturalisation s'est réunie le 11 septembre dernier à 19h30 à la salle des commissions. C'est Madame Anne Lafond qui a présenté les dossiers des candidats et a répondu aux questions des commissaires. Nous la remercions vivement de sa parfaite collaboration.

En préambule, la présidente a apporté quelques précisions relatives aux modalités d'application de la nouvelle loi cantonale sur la naturalisation. Ensuite, les commissaires ont étudié avec attention la situation de chaque candidat. Ils ont constaté avec une évidente satisfaction la qualité des auditions qui, pour la plupart, sont qualifiées dans les rapports de très bonnes ou bonnes dans tous les domaines. Par ailleurs, la durée de procédure semble continuer à se réduire. Pour une candidate toutefois, elle a duré de 2000 à 2005 en raison des hésitations et des reports d'audition de cette dernière qui, de nationalité allemande, avait quelque peine à se décider. En effet, l'Allemagne ne reconnaît toujours pas la double nationalité et en devenant Suisse, un candidat allemand perd sa nationalité.

Vous voudrez bien excuser la similitude de ce rapport avec les précédents : le préavis No 59 est le quatrième de l'année et, sauf erreur, le quatorzième de la législature. Comme les candidats se signalent de plus en plus par leur remarquable intégration et l'absence de problème, il est difficile d'innover.

A noter que 90 candidats environ soumis à l'ancienne loi attendent encore l'autorisation fédérale et devront être présentés au Conseil communal pour être admis à la bourgeoisie de notre Commune.

Convaincus à nouveau du bien-fondé de la démarche des candidats présentés, les commissaires vous recommandent à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis 59.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions du préavis. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote, selon l'article 86 du Règlement du Conseil, à bulletin secret.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 59 de la Municipalité du 29 août 2005,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. DA SILVA Domingos, né le 13 mars 1960 à Santa Catarina/CV, fils de Hermogenes et de Elisa née Borges, ressortissant portugais, marié, chauffeur poids lourds, ainsi qu'à son épouse Ana Maria, née le 20 août 1967 à Santiago/CV, et à ses deux fils, à savoir : Nilton, né le 4 janvier 1989 à Monthey, et Ruben, né le 27 mars 1997 à Lausanne, domiciliés à Lausanne, chemin de la Cassinette 5.
2. DE MARCO Nathalie, née le 27 juillet 1977 à Lausanne, fille de Crescenzo et de Ingrid, Marianne, née Johanson, ressortissante italienne et suédoise, célibataire, employée de commerce, domiciliée à Renens, rue de Lausanne 77, chez ses parents.
3. FERNANDEZ née Sanchez Maria del Carmen, née le 9 mai 1962 à Tolède/E, fille de Roberto et de Maria Del Carmen née Sanchez, ressortissante espagnole, divorcée, secrétaire, ainsi qu'à ses deux enfants, à savoir : Tania, née le 14 février 1991, et Adrian, né le 28 janvier 1994, tous deux nés à Lausanne, domiciliés à Renens, avenue de la Gare 1.
4. GHEBREMEDHIN Ghenet, née le 5 août 1973 à Asmara/ER, fille de Gabre et de Tekle née Lemlen, ressortissante érythréenne, célibataire, femme de chambre, ainsi qu'à sa fille, Sina, née le 23 mai 2003 à Morges, domiciliées à Renens, chemin de Rionza 7.
5. HOXHA Ardiana, née le 23 décembre 1979 à Pec/Kosovo/YU, fille de Mustafë et de Rukmane née Mehmeti, ressortissante de Serbie et Monténégro, célibataire, gérante, ainsi qu'à son fils Elvis, né le 20 décembre 2001 à Lausanne, domiciliés à Renens, avenue de Longemalle 26.
6. KOCAPINAR Serkan, né le 14 février 1993 à Lausanne, fils de Bekir et de Aysel née Demir, célibataire, ressortissant turc, écolier, domicilié à Renens, rue de la Mèbre 8 A, chez ses parents.
7. KOSE Nazli, Can, née le 26 février 1993 à Lausanne, fille d'Ali et de Didar née Bozturk, ressortissante turque, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, avenue du 24-Janvier 5, chez ses parents.
8. MATUMUENI Nkunku, né le 19 août 1965 à Kinshasa/CD, fils de Ngewansabo Ntuku et de Kiavanga née Tukola, ressortissant de la République démocratique du Congo, marié, manutentionnaire, ainsi qu'à sa fille Matumueni Dorcas, née le 17 février 2004 à Morges, domiciliés à Renens, avenue de Longemalle 12.
9. MUSIC née Lolic Nermina, née le 10 février 1978 à Srebrenica/BA, fille de Mehmed et de Sehida née Fejzic, ressortissante de Bosnie et Herzégovine, mariée, ouvrière d'usine, ainsi qu'à son époux, Almir, né le 11 mars 1973 à Hripavci/BA, et ses deux enfants à savoir : Almin, né le 27 juin 1996, et Lejla, née le 14 juin 2002, tous deux nés à Lausanne, domiciliés à Renens, chemin de Rionza 3.
10. NUNES DA SILVA Tania, née le 15 mai 1992 à Lausanne, fille de Carlos, Manuel et de Maria Fernanda née Nunes, ressortissante portugaise, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, avenue du 24-Janvier 34, chez ses parents.
11. ORFIA Aziz, né le 30 novembre 1991 à Lausanne, fils de Fawzi et de El-Ham née Ahmed, apatride, célibataire, écolier, domicilié à Renens, place de la Gare 12C, chez son père.
12. OZCAN Cemal, né le 10 avril 1958 à Pasali/TR, fils de Sadik et de Feride née Ozcan, ressortissant turc, marié, ingénieur, ainsi qu'à son épouse Nermin, née le 27 février 1966 à Istanbul/TR, et ses trois enfants, à savoir : Hilâl, Feride, née le 16 octobre 1993, Ahmet, Alper, né le 7 mars 1995, et Ilay,

Sümeyye, née le 13 mai 2001, tous trois nés à Lausanne, domiciliés à Renens, avenue du Censuy 6.

13. PEREZ Silvia, née le 17 juillet 1979 à Outes/E, fille de Aurélio et de Maria del Carmen née Leis, ressortissante espagnole, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, rue de la Mèbre 10, chez ses parents.

14. RAINERI Lucia, née le 27 février 1980 à Morges, fille de Mario et de Anna née Fischetti, ressortissante italienne, célibataire, caissière, domiciliée à Renens, avenue de Florissant 12.

15. SAHINGOZ Rezul, né le 31 mai 1981 à Istanbul, fils de Rasit et de Muzeyyen née Sahingoz, ressortissant turc, célibataire, étudiant, domicilié à Renens, chemin de Biondes 48.

16. SICKEL Gabriele, née le 29 septembre 1955 à Berlin, fille de Helmut et de Erika née Roloff, ressortissante allemande, célibataire, employée d'assurances, domiciliée à Renens, avenue du 1er-Mai 8.

17. SIMIC Slavisa, né le 14 septembre 1974 à Leskovac/YU, fils de Radomir et de Vela née Mitrovic, ressortissant de Serbie et Monténégro, marié, aide-mécanicien, ainsi qu'à son épouse Zorica, née le 28 juin 1979 à Leskovac/YU, et ses deux enfants à savoir : Matija, né le 29 septembre 1998, et Anastasija, née le 19 mars 2001, tous deux nés à Lausanne, domiciliés à Renens, chemin de Corjon 9.

18. VESELI Anton, né le 14 juin 1963 à Shpinadi/Kosovo/YU, fils de Mhill et de Treze née Orashi, ressortissant de Serbie et Monténégro, marié, entrepreneur indépendant, ainsi qu'à son épouse Vitolina, née le 20 décembre 1964 à Djakovica/Kosovo/YU, et ses cinq enfants à savoir : Antigona, née le 28 septembre 1987 à Prizren/Kosovo/YU, Arlinda née le 19 avril 1990 à Prizren/Kosovo/YU, Adrian, né le 3 juin 1993 à Prizren/Kosovo/YU, Adelina, née le 14 novembre 1995 à Lausanne, et Mhill, né le 7 septembre 1998 à Lausanne, domiciliés à Renens, avenue du Censuy 18.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

➤ Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés et rentrés : 62

	<i>blanc</i>	<i>nuls</i>	<i>valables</i>	<i>Majorité absolue</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
1. <i>DA SILVA Domingos</i>	1		61	31	59	2
2. <i>DE MARCO Nathalie</i>	1		61	31	60	1
3. <i>FERNANDEZ née Sanchez Maria del Carmen</i>	1		61	31	60	1
4. <i>GHEBREMEDHIN Ghenet</i>	1		61	31	55	6
5. <i>HOXHA Ardiana</i>	1		61	31	54	7
6. <i>KOCAPINAR Serkan</i>	1		61	31	54	7
7. <i>KOSE Nazli Can</i>	1		61	31	54	7

8. MATUMUENI Nkunku	1		61	31	54	7
9. MUSIC née Lolic Nermina	1		61	31	53	8
10. NUNES DA SILVA Tania	1		61	31	59	2
11. ORFIA Aziz	1		61	31	57	4
12. OZCAN Cemal	1		61	31	56	5
13. PEREZ Silvia	1		61	31	60	1
14. RAINERI Lucia	1		61	31	59	2
15. SAHINGOZ Resul	1		61	31	56	5
16. SICKEL Gabriele	1		61	31	58	3
17. SIMIC Slavisa	1		61	31	54	7
18. VESELI Anton	1		61	31	51	10

9. Préavis No 60 :

Arrêté d'imposition 2006-2007.

M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.

M. J.-M. Reymond, président-rapporteur donne lecture du rapport de la commission d'étude : La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mercredi 14 septembre 2005 à la buvette de la salle de spectacle.

Elle était composée de :

Messieurs François Delaquis, René Jaquier, Daniel Rohrbach, Jacques Depallens, Jean-Daniel Roulier, Walter Siegrist, Christophe Kocher, Pascal Montemari, ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.

Excusé : Monsieur Vincent Keller

Monsieur le Municipal Jean-Jacques Ambresin était accompagné de M. Dominique Kohli, boursier communal.

La commission des finances remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Préambule

La Municipalité propose un arrêté portant sur 2 ans, soit 2006 et 2007. En étant malgré tout sensible aux arguments en faveur d'une durée de 4 ans, elle préfère, bien que la loi l'y autorise, de ne pas donner l'impression de figer la situation pour une longue période compte tenu de l'échéance électorale. La commission des finances se rallie à cette proposition.

La clôture des comptes de l'année 2004 s'est terminée avec un excédent de revenus de Fr. 5'729'883.42, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 2'795'500.-. Cette grande

différence provient essentiellement de la difficulté à estimer la situation conjoncturelle. Au vu de ceci, malgré une bonne année 2004, il est prudent de ne pas jouer au yo-yo avec les montants figurant dans l'arrêté d'imposition et par conséquent de garder une certaine stabilité sur le long terme.

Examen de détail

Lors de l'examen du préavis, les commissaires ont formulé plusieurs questions et remarques que l'on peut résumer ainsi :

Les charges annuelles d'amortissement de la commune se montent à une moyenne de près de 3 millions pour ces dernières années. Elles vont vraisemblablement augmenter de près de 2 millions à l'orée 2009. Cette augmentation est très fortement influencée par les constructions scolaires prévues au plan des investissements. Ces charges sont donc prévisibles et doivent nous rendre attentifs à l'influence qu'elles exerceront sur nos futurs budgets de fonctionnement.

Il est également certain que les charges que le canton ne va pas manquer de reporter sur les communes, mis à la sauce de la nouvelle péréquation, vont nous fournir un contexte qui s'annonce grevé d'incertitudes.

Un point particulier a animé le débat. En effet, une majorité des commissaires n'adhère pas à la vue que la municipalité tente d'imposer comme primordiale, soit de considérer comme de l'autofinancement la vente de la parcelle « En Belle Vue » ainsi que les réseaux « SIE et TVT ».

La commission des finances estime que le fait d'appauvrir son patrimoine ne doit pas être vu comme source d'autofinancement.

Si la parcelle « En Belle Vue » ne peut pas en soit apporter une redevance annuelle, il en va tout autrement du réseau «SIE». Pour mémoire et jusqu'à preuve du contraire il faudra toujours des câbles pour alimenter les consommateurs que nous sommes et par conséquent les « droits de transport » que nous pourrions retirer de ce réseau vont nous échapper complètement. Ceci les fournisseurs d'énergie ne l'ont que trop bien compris.

En conclusion et curieusement, l'arrêté d'imposition lui-même n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Toutes les questions ont tourné autour de l'évolution des charges et des recettes de la commune. Ceci prouve une fois de plus qu'il est essentiel dans ce monde très instable des finances d'apporter un peu de sérénité en gardant à moyen terme un taux d'imposition stable.

Le taux de 81.5 % et le statu quo sur les impôts foncier et de succession, ainsi que les revenus extraordinaires provenant des ventes évoquées ne suffiront pas à couvrir le découvert et n'empêcheront pas nos emprunts à long terme d'augmenter, pour atteindre vraisemblablement les 72,1 millions de francs en 2008.

Malgré cela la commission des finances est d'avis qu'il faut conserver pour ces 2 prochaines années les taux proposés.

Mis au vote, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la commission des finances accepte les conclusions du préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Ch. Widmer (rad.) : A la veille des vacances de l'été dernier, vous vous en souvenez certainement, notre estimé collègue Eugène Roscigno nous avait un peu parlé du soleil de Charles Ferdinand Ramuz et davantage de celui des finances communales en concluant, je cite: « je vous invite à aller à la rencontre du soleil et d'accepter des comptes 2004 plus lumineux ».

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me demande, je dis bien, je me demande si le moment ne serait pas bien choisi pour que tous les contribuables de notre commune puissent bénéficier, eux aussi, de ce soleil !

Je m'interroge donc pour savoir s'il ne serait pas envisageable de faire cadeau de deux ou trois rayons de ce soleil... excusez - moi, je voulais dire de faire cadeau de deux ou trois points d'impôts à nos contribuables.

A l'article premier, aux chiffres 1, 2 et 3, qui nous est proposé, ne devrait - on pas envisager de remplacer les nombres 81,5 % par 79 % voire même 78 % ?

Après avoir personnellement examiné le sujet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est à vous que je pose maintenant la question... Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme B. Forestier (lib.) propose un amendement : Depuis quelques années, un bon nombre de communes ont aboli l'impôt sur les successions et donations. Cet impôt est foncièrement injuste, car un même montant est taxé trois fois : la première fois lorsque la somme a été gagnée, par le biais de l'impôt sur le revenu ; la deuxième fois lors de la transmission, le fameux impôt sur les successions, puis lorsque le bien est transmis au travers de l'impôt sur la fortune.

Au mois de mai 2004, 70 % des Vaudois ont accepté une modification de l'imposition sur les successions et donations.

Aussi je vous propose que nous **supprimions au niveau communal l'impôt sur les successions et donations en ligne directe descendante, soit en remplaçant au point 7b) « impôt perçu en ligne descendante par franc perçu par l'état zéro centime »**

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je m'aperçois qu'il y a toujours des personnes qui proposent de baisser les impôts quand les finances vont mieux, mais quand elles vont moins bien on propose moins facilement de les remonter.

C'est à cause de ce mécanisme qui ne joue que dans un sens que, comme M. Reymond l'a dit, il ne faut pas commencer à jouer au yo-yo. C'est mieux d'avoir des taux d'impôts stables qui permettent à n'importe qui de faire ses prévisions. Si, en voulant faire plein de cadeaux fiscaux, on se retrouve dans la situation de Chavannes qui a dû augmenter d'urgence ses impôts, cela ne me paraît pas très intelligent !

M. J. Depallens (F.r.) : Je m'étonne un petit peu - à part disons le fait que l'on entre en période électorale - de l'intervention de mon collègue Widmer, dans le sens que pendant une année environ on n'a pas fini, on s'est occupé du dossier scolaire. On voit qu'à Renens des pavillons provisoires qui ne donnent pas une bonne image de la Commune ont fleuri dans les cours du Collège du Léman et du Collège du Simplon. On sait que les investissements est le retard que Renens a accumulés vont nous coûter cher, donc il me semble que de la part d'un collègue, comme le collègue Widmer qui a beaucoup insisté, nous étions tout à fait convergents sur ce thème : nous devons redresser une image négative de Renens, concernant notre Commune et ses équipements scolaires. On est sensible l'un et l'autre à mettre de la qualité et pas seulement l'entassement de pavillons provisoires, comme on le voit maintenant. Je crois que ce n'est pas très heureux à part pour un calcul électoral - que je peux comprendre - qui convient très mal à la situation de la Commune de Renens.

Concernant la proposition de Madame Betty Forestier, je remarque que le corps électoral renanais, il y a moins d'une année s'est prononcé sur des objets similaires en rejetant ces baisses d'impôts, je ne sais pas si on va les convoquer tous les 6 mois ou faire des référendums tous les 6 mois pour leur demander la même chose sur un point sur lequel ils viennent de se prononcer.

M. E. Roscigno (soc.) : La réaction du parti radical et du parti libéral m'étonne. Si je lis les conclusions du rapport : *mise au vote, c'est à l'unanimité des 9 membres que la Commission des Finances accepte les conclusions du préavis.*

Cela veut bien dire que les représentants de ces deux partis lors du vote ont suivi la commission, ils sont donc soucieux des finances communales, si ce n'est le cas, alors j'aurais pensé qu'au moins à ce moment-là, ils s'abstiennent, ce n'était pas le cas, ils ont voté dans le sens positif. C'est vrai qu'on peut toujours changer d'idées !

Mais, je crois que c'est important de l'accepter car comme l'a relevé Jacques Depallens, nous avons des tas d'investissements qui nous attendent, constructions scolaires, etc...

Mais c'est vrai que peut-être électoralement parlant, c'est plus facile de demander une baisse des impôts que d'en demander le maintien.

Pour finir, bien sûr, je vous propose de soutenir la position de la commission des finances

M. A. Goedecke (rad.) : J'étais très heureux ce soir de lire le préavis concernant la parcelle de Belle Vue qui va enfin se construire, il y a huit millions censés entrer et 78 logements réservés à des gens qui apparemment devraient augmenter la masse des revenus de la Commune et là je me dois de féliciter la Municipalité de cette orientation.

Il est évident pour ceux qui se lancent dans cette promotion - en particulier ces gens du côté de Mies - et leurs acheteurs potentiels.... faites-moi confiance, ils vont regarder le taux d'impôt de Renens et c'est ça que nous devons corriger absolument, si on veut changer un peu la situation et réussir à assumer les charges scolaires et autres, puisque c'est ce fameux 10% de la population qui fait toujours rentrer à ma connaissance le 90 % des impôts de notre Commune, c'est donc ces bons contribuables qu'il y a lieu d'intéresser, afin d'augmenter la proportion de ceux qui participent à nos charges.

Un premier geste serait la baisse du taux d'impôt sur le revenu proposé et celui de l'impôt foncier qui ne saurait être maintenu à l.4.

Mais ceci dit, j'ai tendance à suivre les gens de mon parti, je n'ai pas pu assister à la séance de notre groupe, je ne sais pas ce qui se passe... mais vous recommande de rester hésitant face au taux de 81.5 proposé.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Il y a quand même quelque chose qui m'étonne : à droite on nous dit de baisser les impôts parce que comme cela on va attirer plein de riches et on aura plus de recettes !

Mais alors quand Chavannes a été mise en faillite, ceux qui avaient pris sa tutelle, et qui étaient de droite, auraient dû proposer d'urgence une baisse d'impôts, s'ils croyaient vraiment à leur propre propagande.

M. J.-F. Clément (soc.) : L'impôt reste pour moi une mesure de solidarité. Ce dont on a absolument besoin à Renens. Il serait paradoxal à la fois de solliciter notre Municipalité pour accueillir mieux les étudiants de l'ECAL, dont on est très fier de voir la venue, et de réduire les rentrées financières. On a aussi évoqué tout récemment en lien avec les besoins de la petite enfance, de cruels manques, en disant que l'on fera plus lorsque nous en aurons les ressources. Nous avons donc des projets importants, et donc avons besoin de toutes nos ressources

Je propose donc qu'on maintienne la proposition de la commission des finances, qu'on ne touche pas aux impôts. Par ailleurs, l'impôt sur les successions est toujours très discuté, mais je n'abonde pas dans le sens de ce qui a été dit par rapport au fait que l'on soit pénalisé trois fois, mais enfin...

Je propose donc que l'on suive la proposition de la commission des finances pour pouvoir penser à quelques projets dont « Cœur de Ville ». Si « Cœur de Ville » devait rester une opération « faible » parce qu'on n'a pas de moyens pour réaliser quelques-uns des projets qui sont amenés, je le trouverais regrettable par rapport aux citoyens et par rapport aux personnes qui oeuvrent à un meilleur pour notre Commune.

M. Ch. Widmer (rad.) : D'ici quelques semaines, vous comprendrez peut-être pourquoi mon intervention de tout à l'heure n'était pas une mesure électoraliste. Ceci étant, je souhaite dire simplement la chose suivante :

- Il me semble que se poser des questions n'est pas forcément le signe d'une évidente sottise, d'autant plus que nous ne disposons pas du budget pour les deux prochaines années.

Donc, en fonction du budget qu'on devrait recevoir, il est tout à fait évident qu'on pourrait dire :

- il vaut la peine de maintenir ce taux de 81.5, ou alors,
- il vaut quand même la peine de se poser la question si, en fonction de ce budget, il n'est pas possible, sous une forme ou sous une autre, d'abaisser les impôts ?

Pour ma part, je demande à pouvoir me prononcer à titre personnel en fonction d'un budget qu'on devrait nous soumettre avant de dire que l'on vote et que l'on décide du taux d'imposition sans savoir à quoi va servir notre contribution dans les années à venir !

M. J.-M. Dupuis (lib.) : Je peux réagir de la façon suivante suite à ce qui s'est dit. Attractivité de la Commune - je crois que cela a été évoqué par M. Depallens. La fiscalité est un élément non négligeable au niveau de l'attractivité de la Commune. Il faut aussi en tenir compte.

La remarque de M. Roscigno ne comprenant pas que l'on ne suive pas la commission des finances. Si quelqu'un fait des propositions, qui ne sont pas en accord avec la commission des Finances, c'est peut-être leur droit, sinon on nomme des commissions, on ne fait plus de Conseil et le cas est réglé !

Néanmoins, j'ai été sensible à tout ce qui a été dit ce soir ; je me rallie plus particulièrement à la dernière réflexion de M. Widmer : c'est clair qu'avant de prendre une décision importante, il faut avoir tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

Actuellement, nous n'avons pas reçu le budget - seule la commission des finances l'a reçu ce lundi. Nous ne sommes pas non plus très au clair sur le projet « Défi 2006 » de Monsieur le Conseil d'Etat Broulis, qui vise à demander un effort supplémentaire aux communes vaudoises de l'ordre de 32 millions de francs !

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, je vous propose de repousser la décision au prochain Conseil communal conformément à l'art. 81 du Règlement de notre Commune, ainsi nous pourrions reprendre tous ces points à la lumière d'éléments nouveaux.

M. O. Barraud (soc.) : J'aimerais juste rappeler qu'on ne navigue pas à vue, qu'on n'est pas devant une grande nappe de brouillard.

Il y a à disposition des conseillers communaux des documents tels que les plans des investissements qui sont suffisamment clairs par rapport aux échéances qui attendent la Commune. On n'est pas du tout aveugle, notamment dans le domaine de la planification scolaire où de nombreux Conseillers communaux ont planché sur la commission scolaire ; on peut même dire qu'on a examiné à fond cette question avec le nombre de séances qui ont été consacrées à la planification scolaire. On sait parfaitement où on va par rapport aux investissements qui attendent la Commune de Renens. Si les Renanais payent des impôts c'est bien pour avoir des prestations de qualité en retour et je crois que d'offrir notamment des infrastructures scolaires dignes de ce nom, c'est absolument capital et ça je peux vous dire que si le taux d'imposition extrêmement bas de la commune de Buchillon peut tenter certains contribuables, bien qu'ils payent des loyers exorbitants, la qualité scolaire des infrastructures de ce que l'on peut offrir à Renens est aussi très importante pour les personnes qui veulent s'établir à Renens, les possibilités d'avoir des places en crèche-garderie, notamment l'accueil de la petite enfance, c'est aussi une prestation qui est offerte à la population et qui est très recherchée à l'heure actuelle quand on déménage dans une autre commune.

On n'a qu'à voir l'exemple de la commune de Bussigny qui a des infrastructures scolaires - on dira au top - et notamment les crèches-garderies et bien c'est aussi un critère de choix pour les personnes qui vont s'établir dans les communes d'avoir des prestations.

Il est important de redire que si des gens payent des impôts, cela ne va pas dans une poubelle, les billets de Fr. 100.— ne sont pas brûlés à la « Gainsbourg », il y a des prestations qui sont données en retour ; je crois qu'on a vu pendant cette législature une Municipalité et un Conseil communal qui ont maîtrisé les charges de fonctionnement, qui ont maîtrisé les investissements qui étaient faits, cela prouve aussi la compétence de toutes les personnes qui sont ici présentes et aussi la commission de finances à l'unanimité, qui a examiné ce préavis. Je ne crois pas qu'ils l'ont examiné à la légère - les débuts ont certainement été intenses - et que la commission recommande à l'unanimité de poursuivre avec le statu quo en matière du taux d'imposition, personnellement je suis pour les suivre ce soir.

Mme N. Haas Torriani (F.r.) : J'aimerais qu'on arrête de dire que les gens qui sont un peu plus aisés, sans être fortunés, hésitent de venir à Renens pour s'y établir.

Dans mon quartier, on a construit plein de villas mitoyennes ; les villas n'étaient pas même montées, il n'y avait quasi pas les toits, qu'elles étaient déjà toutes vendues !

Je connais plusieurs personnes à Renens qui cherchent à déménager (pour un peu plus grand) et qui veulent à tout prix rester sur notre Commune, parce qu'elles s'y plaisent et elles disent qu'il faudrait encore construire des appartements de plus de 5 pièces, parce qu'on a plus d'enfants et qu'on ne veut pas aller vivre à l'extérieur.

En plus ici, il y a toute l'infrastructure des transports publics. Quand on aura des grands enfants, si on est à la campagne, une fois que l'on a compté la voiture, les transports publics et tout... alors la différence peut-être de l'impôt, on la met là-dedans !

Je suis donc un peu surprise des propos de M. Goedecke qui a l'air de dire que plus rien ne s'achète à Renens, parce que les impôts sont trop élevés, alors qu'ils ne le sont pas plus qu'à Lausanne et qu'en plus on bénéficie quand même passablement des infrastructures de Lausanne (théâtres, cinémas, etc...)

Une deuxième chose, j'aimerais quand même rappeler qu'on fait toujours passer l'impôt comme la bête noire, c'est la gale... ça serait bien de ne pas payer d'impôts ! mais on est justement dans une démocratie, on la défend, cette démocratie par rapport à certains pays où malheureusement le peuple vit dans des conditions misérables. On a la chance d'avoir des routes, des endroits où l'on peut se promener, on ne vit pas dans la m... - je m'excuse du terme - et cela se paye collectivement.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : J'aimerais répondre à une question de M. Widmer qui me paraît pertinente à propos du budget. Comme cela a été dit, la commission des finances a déjà reçu un premier fascicule de travail pour le budget, donc il n'y a plus de secret à garder et comme le Conseil communal l'apprendra de toute façon d'ici quelques jours, il peut l'apprendre déjà ce soir : le budget 2006 présente un excédent de charges de Fr. 2'006'600.—

Pendant que j'y pense, parce qu'il s'est dit beaucoup de chose et je risque d'oublier, M. Dupuis vous avez vu que la Municipalité a quelque peu hésité entre proposer un arrêté d'imposition pour 2 ou 4 ans. Mais pour les raisons qui sont expliquées dans le préavis et qui ont été reprises par la commission des finances, on en est resté à 2 ans. Mais, je rappelle que la commission du Grand Conseil qui a examiné la loi sur la péréquation a reporté de 2008 à 2009 le délai qui avait été proposé par le Conseil d'Etat, justement parce qu'une année de plus permettra d'y voir un peu plus clair.

Donc, vous jouez un jeu, c'est normal, mais ce n'est pas de repousser d'une séance qu'on sera plus avancé. On y verra plus clair en 2007, et à plus forte raison en 2008 voire en 2009, donc ce n'est pas un mois d'écart qui va changer quelque chose.

Pour le reste, je ne veux pas trop insister, je viens de le dire, même si le mot n'a pas été prononcé, qu'il faut travailler dans la durée. Vous avez dans le plan des investissements pour 47 millions de constructions scolaires uniquement - sans parler du reste, parce qu'il faudra bien que la Commune continue à vivre. Encore une fois, je ne veux pas plagier le préavis qui vous dit tout ce qu'il y a à dire, je pense effectivement que la commission des finances a fait un bon travail et vous pouvez sans autre la suivre sur ce point-là.

M. le Président soumet tout d'abord au vote de l'assemblée la proposition de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis concernant l'art. 81 du Règlement du Conseil communal : 21 personnes (donc plus du 1/5 des membres présents) souhaitent que la discussion du préavis soit reprise à la prochaine séance du Conseil communal.

La discussion sera donc reprise à la prochaine séance du Conseil communal.

10. Préavis No 61 :

Réfection du passage inférieur du 1^{er}-Août - Participation communale.

M. Jacques Berthoud, président-rapporteur.

M. J. Berthoud, président-rapporteur, donne lecture du rapport de la commission d'étude : La commission chargée d'étudier le préavis No 61 s'est réunie le mercredi 14 septembre dans la salle de conférence de la Salle de spectacles. Elle était composée de Mesdames Mireille BANDELIER, Bastienne JOERCHER-ANHORN, Gisèle MARTIN, Rose-Marie PRETTE, Christine SARTORETTI, Antoinette SCHAFFNER, Suzanne SISTO-ZOLLER, Messieurs Jean-Pierre LEYVRAZ, Pascal WAEBER et Jacques BERTHOUD, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Messieurs les municipaux Raymond BOVIER et Michel PERRETEN accompagnés de Mme Martine Heiniger, cheffe de service.

Préambule

Il souligne la ténacité de la Municipalité qui a obtenu une réduction de la facture finale de Fr. 908'000.- à 870'749.- puis à fr. 400'000.-. Entre la 1^{ère} demande des CFF et la dernière demande, 8 ans ont passé, mais la facture a fondu de 55,95 % !

Il faut préciser, avec humour, qu'à ce train-là, un nouveau délai de 8 ans permettrait à la Commune d'encaisser Fr. 108'000.-, ceci nous permettant de laisser tomber les intérêts puisque nous y aurions trouvé le nôtre !

Il relève également le fait qu'une participation de 28%, promise par le Service cantonal des routes en 2003 et représentant Fr. 112'000.-, est actuellement gelée par un moratoire décrété par le Conseil d'Etat !

Le président attire aussi l'attention des commissaires sur le fait que la commission des finances a accepté les conséquences de ce préavis 61.

Il rappelle enfin que les travaux se sont déroulés entre 1999 et 2002 et que le dossier pourra être clos si le Conseil accepte les conclusions de ce préavis.

Il relève que le combat pour préserver les finances de notre commune aura été d'une rare qualité, la diplomatie permettant de conserver la bonne entente indispensable pour les prochains entretiens avec la grande Régie, entretiens qui portent sur des sujets vitaux comme Malley, un hôtel et des logements pour étudiants à la place de la gare, la pose de parois anti-bruit ou le passage sous voie de la gare elle-même.

Le président passe alors la parole aux représentants de la Municipalité pour les données nécessaires à la commission. M. Michel PERRETEN fait l'historique du dossier, des discussions préalables aux tractations terminales en passant par les travaux. Ces propos sont complétés par ceux de M. Raymond BOVIER. Ils ont donné les éclaircissements nécessaires et fournis les réponses aux nombreuses questions des commissaires. Au nom de la commission, je tiens à les remercier.

Un premier tour de table permet à chaque membre de la commission de poser ses questions et faire ses réflexions. Rapidement un premier constat est fait : même sans la participation de la commune de Renens, les CFF étaient obligés d'entreprendre ces travaux. Il n'y avait par conséquent aucune disposition morale ou légale imposant la participation de Renens à la facture.

L'intérêt très limité de Renens à ces travaux résidait essentiellement dans la réfection du passage pour piétons et du passage pour véhicules à moteur. Un commissaire pose la question de savoir pourquoi la commune n'a pas profité de l'occasion pour demander l'élargissement de l'ouvrage. Le municipal Bovier répond que si la question est pertinente, la réponse est parfaitement claire : le coût d'un élargissement de l'ouvrage était insupportable pour les finances communales car estimé à plusieurs millions de francs avec les corrections routières à apporter de chaque côté du pont.

Au vu des zones desservies par la gare de Renens, un commissaire demande si une participation d'autres communes était envisageable. Le municipal Bovier répond que cela reviendrait à demander une participation pour tout ouvrage permettant le transit par le sol renanais, ce qui est impensable, la base de calcul quelle qu'elle soit étant par avance inique.

Une question similaire est posée au sujet d'une demande de participation à l'EPFL ou à la confédération.

La réponse est identique en ce qui concerne l'EPFL. Le cas de la Confédération est tranché par le fait qu'elle finance la société propriétaire des infrastructures louées aux CFF. Comme cette société est largement déficitaire, ne cherchons pas une solution de financement hormis auprès du canton.

La commission, à l'unanimité, félicite la Municipalité pour la façon de négocier ce dossier avec des CFF qui doivent rester des partenaires de choix pour de futures négociations, ceci spécialement au vu de l'emprise de cette régie sur le territoire communal et les gros chantiers en gestation.

Il ne faut pas oublier non plus que la participation cantonale représente un montant de Fr. 118'000.- soit près du 1/3 du montant négocié par la Municipalité avec les CFF. La commission émet le vœu que la Municipalité fasse, dans la mesure du possible, pression sur les CFF afin que le catalogue des chantiers prévus avec la grande Régie fasse l'objet d'une planification permettant la coordination avec les projets de Renens pour le développement et la modernisation de la ville.

Finalement, c'est à l'unanimité que les commissaires acceptent les conclusions de ce préavis et vous recommandent d'en faire de même.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il prie le président-rapporteur de donner lecture des conclusions municipales.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 61 de la Municipalité du 29 août 2005,
Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de ce préavis,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCORDE

à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 400'000.--, payable en deux fois, pour le remboursement aux CFF des travaux de rénovation du passage du 1^{er}-Août, effectués entre 1999 et 2002.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 410 - Bureau technique. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5650 - Autres subventions -, plus précisément le compte n° 410.5650.080 - Passage du 1^{er}-Aout - participation réfection dalle CFF.

Cette dépense sera amortie, selon l'article 17a du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Une fois obtenue, la participation cantonale sera portée en déduction du montant accordé ci-dessus.

Soumises au vote de l'assemblée les conclusions municipales sont acceptées à l'unanimité.

11. Préavis No 62 :

Vente de la parcelle communale No 504 - Rue de la Mèbre 10.

M. Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur.

M. Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur : La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le 13 septembre 2005 à la salle de conférence de la salle de spectacles. La séance était précédée d'une visite de l'immeuble, sis sur la parcelle qui fait l'objet de la vente.

La commission était composée de Mesdames Eva Gloor et Florence Widmer, ainsi que de Messieurs Jean-Jacques Aegerter, Pascal Barraudy, Jean-Jacques Gaudard, Ali Hemma-Devries, Robert Mulopo, Jean-Daniel Roulier, Jacques Studer et Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur.

Tous les commissaires étaient présents, ainsi que Monsieur le Municipal Raymond Bovier, accompagné de Madame Martine Heiniger et, durant une partie de la séance, de Messieurs le président et le secrétaire de la Société Renens-Pierrettes SA.

Monsieur le Municipal Jean-Jacques Ambresin était excusé.

La commission remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité et pour les réponses qu'elles ont apportées aux questions des commissaires.

Préambule

L'objet de la vente est une parcelle communale de 257 m², sise à la rue de la Mèbre 10, à l'angle de la rue de la Mèbre et de la rue de la Source, sur laquelle est bâti un immeuble de quatre étages sur rez, abritant deux locaux commerciaux et des appartements de deux et trois pièces. L'immeuble, sans ascenseur, comporte en outre un sous-sol et un galetas mansardé. Sa surface au sol représente environ le 60 % de la surface de la parcelle. La parcelle jouxte trois autres parcelles appartenant à des propriétaires privés. La surface non construite s'étend sur la rue de la Source et sur une partie de cour séparant l'immeuble du N° 10 de l'immeuble voisin.

Par manque d'entretien, l'immeuble est dans un état de vétusté de 86.7% (selon la méthode Ross) et le coût estimatif des travaux à entreprendre pour le rénover complètement serait de Fr. 1'080'000.- (selon la méthode d'estimation EPIQR). Ces travaux sont énumérés à la page 2 du préavis.

Raymond Bovier rappelle que le bâtiment a été acheté en 1962, probablement pour son emplacement intéressant en centre de Renens. Il est dans un état de vétusté certain et n'apparaît pas comme stratégique par rapport aux projets de réaménagement du centre. Etant donnés l'état des finances communales et les investissements importants qui devront être faits prochainement à Renens, la Municipalité a décidé de le mettre en vente.

Un dossier de vente a été établi par Publiaz SA, sur mandat de la Municipalité. Quatre acheteurs se sont intéressés à l'objet à vendre, puis se sont soit désistés, soit ne se sont plus manifestés. Par la suite, la société Renens-Pierrettes SA a approché la commune et s'est montrée intéressée par cette parcelle et l'immeuble qu'elle contient.

Renens-Pierrettes SA est une société anonyme ayant son siège à Renens et dont les buts sont, selon un extrait de l'article 4 de ses statuts, « la construction de bâtiments à but social, avec l'aide des pouvoirs publics, la gestion de ces immeubles, ainsi que toutes opérations en rapport avec ce but ; la promotion immobilière sous toutes ses formes, notamment l'achat, la vente et la gestion de tous immeubles ». La commune de Renens est actionnaire de Renens-Pierrettes SA à raison de 113 actions sur 375 au total. Les autres actionnaires sont principalement des entrepreneurs de la région.

Sur demande de la commune, la société a promis par écrit que, si elle devenait propriétaire de ce bien-fonds, les locataires en place pourront rester dans l'immeuble.

La cheffe de service précise que l'immeuble à vendre comprend deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée, loués respectivement Fr. 600.- et Fr. 750.- par mois, et 8 appartements de deux ou trois

pièces, loués entre Fr. 250.- et Fr. 400.- par mois pour les deux pièces et entre Fr. 600.- et Fr. 850.- par mois pour les trois pièces. Au total, le montant mensuel du loyer encaissé par la commune se monte actuellement à Fr. 5'300.-

Visite de l'immeuble à vendre

Avant sa séance, la commission s'est rendue sur place et a pu visiter les abords de l'immeuble et une partie de l'intérieur, en partant du sous-sol (caves et buanderie), puis en montant par la cage d'escaliers jusqu'au galetas. L'immeuble est effectivement dans un état vétuste, mais pas délabré. « En plus, il présente un intérêt architectural », remarque un commissaire qui ajoute que « une fois rénové, il aura tout à fait bonne allure ».

Questions et discussions

Les questions concernent tout d'abord le produit de la vente et la politique d'entretien des bâtiments communaux, les représentants de Renens-Pierrettes SA n'étant pas présents en début de séance. Un commissaire demande comment le produit de la vente sera utilisé. M. Bovier rappelle qu'une partie du produit de la vente de Fr. 366'000.- permet d'annuler la valeur comptable figurant au compte du patrimoine financier et affirme que le surplus servira au moment venu à financer la construction d'appartements dans le centre de Renens. C'est en tous les cas, la volonté de la Municipalité.

Pourquoi le surplus ne serait-il pas directement affecté au remboursement de la dette, demande un commissaire. On lui répond que pour l'instant, ce surplus entrera dans le ménage courant de la Commune, mais que l'intention est de le réinvestir pour du logement.

A la question « pourquoi ne conserve-t-on pas cet immeuble avec une gérance par notre Commune » M. Bovier répond que la gérance et la propriété d'immeubles ne sont pas dans les buts premiers de la commune. Certains immeubles ont été achetés avant tout pour que la commune soit en position forte lors de négociation pour réaménager une zone ou un quartier.

La question de la politique d'entretien des bâtiments communaux est abordée. Le Municipal explique que, dans le passé, il y avait une politique d'entretien régulier des immeubles. Mais elle a été interrompue, faute de moyens financiers. « Les entretiens sont les premiers postes qui sont coupés dans l'élaboration du budget » rappelle M. Bovier. La politique du logement est plutôt d'aider les sociétés et fondations à procurer des logements à la population, à l'occasion en octroyant des droits de superficie et des subventions, plutôt que de construire ou rénover. Actuellement, un montant annuel de Fr. 40'000.- seulement figure au budget pour les rénovations.

Le président et le secrétaire du Conseil d'administration de Renens-Pierrettes SA se joignent à la séance. Ils sont présentés par M. Bovier.

Ces personnes présentent leur société et rappellent le but social des bâtiments qu'elle construit ou acquiert. La SA a été fondée pour dynamiser les entreprises de la région dans les années de la crise du logement. La société désire actuellement investir et s'étendre davantage dans Renens, d'où la volonté d'acheter l'immeuble de la rue de la Mèbre N° 10 avec pour but de le valoriser. Le Président du Conseil d'administration affirme qu'il n'y a pas de visées spéculatives dans cette opération.

Les questions des commissaires reprennent, axées cette fois sur les rénovations envisagées et ce qu'il advient des locataires.

A la question « envisagez-vous de revendre l'immeuble après sa rénovation », la réponse est négative. « Le but est de valoriser l'immeuble ».

Des précisions sont aussi apportées sur la manière d'effectuer les rénovations. La commission réalise qu'elles seront faites progressivement et par étape, en tenant compte de vacances d'appartements dues à des départs volontaires de locataires.

Les représentants de la SA affirment leur volonté de conserver les locataires en place et ne pas augmenter les loyers de ces locataires. Cependant, suivant l'importance des rénovations, des locataires devront éventuellement être relogés temporairement au sein du même immeuble. Concernant l'avenir des locaux commerciaux du rez-de-chaussée, il n'y a pas de projets particuliers ou d'études par Renens-Pierrettes SA pour le moment.

La question de la politique par rapport aux familles nombreuses, qui ont besoin d'appartements de plus de trois pièces, est posée par un commissaire. On lui répond que la possibilité de fusionner deux appartements (un 2 pièces plus un 3 pièces) sur tout un étage, n'est pas exclue si le besoin s'en fait sentir.

Les rénovations envisagées donneront-elles du travail aux entreprises de Renens ? La réponse donnée est positive. A prestations égales, les entrepreneurs actionnaires de Renens-Pierrettes SA seront favorisés.

Tour de table

En l'absence du Municipal et invités, les commissaires expriment leurs avis sur la vente de la parcelle et une éventuelle affectation du bénéfice de la vente. Tout d'abord, tous les commissaires regrettent l'absence de politique d'entretien du patrimoine immobilier et, en particulier, le manque d'entretien de l'immeuble en question qui conduit maintenant la Municipalité à vendre. Pourquoi, diable, la Commune ne parvient-elle pas à entretenir ses immeubles, à ajuster ses loyers progressivement et à tirer un léger bénéfice des locations, comme sait si bien le faire une société telle que Renens-Pierrettes SA ?

Un commissaire rappelle que notre commune n'a pas été constamment en difficultés financières dans les quarante dernières années et que, par conséquent, le manque d'entretien est en l'occurrence difficilement explicable. Et de conclure : « C'est une bonne affaire pour Renens-Pierrettes SA ! »

Un deuxième commissaire constate que Renens, qui possède déjà peu de terrains, veut encore se séparer d'une partie d'entre eux. Il se montre inquiet et déplore cette politique en matière d'immeubles. Un troisième rétorque que la situation est semblable dans d'autres communes.

Le projet d'un achat par la société Renens-Pierrettes SA, créée à l'origine avec l'aide de la Commune, rassure toutefois la commission. Cependant, le fait que ce soit ladite société qui ait approché la commune pour acheter cet objet interpelle plus d'un commissaire par rapport aux connaissances et relations du service concerné et par rapport aux Municipaux en place. Pourquoi cette société n'a-t-elle pas d'emblée été approchée ? Certains se sentent aussi dérangés par rapport à la procédure de vente telle qu'elle s'est déroulée et le mandat donné à Publiaz SA, par ailleurs gérant des immeubles de Renens-Pierrettes SA, pour établir le dossier de vente.

Malgré cela, la grande majorité des commissaires sont convaincus que, dans les conditions actuelles, la meilleure chose à faire est de vendre cette parcelle et l'immeuble en question, tout en regrettant de devoir se séparer d'un bien-fonds. L'état de vétusté de l'immeuble, le montant estimé des rénovations et les garanties données par la société Renens-Pierrettes SA sont déterminants dans cet avis. L'opportunité d'améliorer les finances de la commune et d'alléger la dette pèse également fortement dans la balance. Seul un commissaire est d'un avis contraire et désire que la commune conserve cet immeuble, puis entreprenne à son compte des rénovations par étape, en les assortissant de hausses de loyers circonstanciées.

Sur la question d'une éventuelle affectation du bénéfice de la vente, un commissaire désire que le produit serve spécifiquement à réduire la dette. Mais la plupart des commissaires ne sont pas de cet avis et font confiance aux promesses contenues dans les conclusions de la page 5 du préavis, à savoir que : « Dans le cadre du futur plan de quartier du centre, qui englobe la place du Marché et la rue de la Savonnerie, la Municipalité a des projets de constructions de logements et d'infrastructures à caractères publics. Dès lors, la vente de cet immeuble contribuera à améliorer la situation de notre commune et la Municipalité s'engage, le moment venu, à ce que cette recette participe à réaliser ses projets prévus au Centre ». La commission décide donc de ne pas formuler de vœu particulier à ce sujet, mais compte sur la Municipalité pour tenir cet engagement et pour faire bon usage du bénéfice de la vente.

Finalement, la commission regrette vivement qu'un inventaire, assorti d'un état des lieux, des parcelles et immeubles du patrimoine communal ne soit pas à disposition des commissaires pour l'étude d'un tel préavis. Un tel inventaire permettrait d'y voir clair sur la politique en matière d'immeubles et sur les stratégies et priorités. Ce travail a été demandé maintes fois par la commission de gestion et par la voie d'une motion. Il représente un outil de travail indispensable pour notre Conseil et pour l'administration communale. La commission retape sur le clou, mais renonce à formuler un vœu, tant cette forme serait faible par rapport aux demandes précitées.

Au vote final, c'est par neuf voix contre une que la commission se prononce pour la vente de la parcelle, sise à la route de la Mèbre N° 10.

En conséquence, la commission propose au Conseil d'accepter les conclusions du préavis tel qu'il est proposé.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J. Depallens (F.r.) : Je crois que le rapport est assez complet, il me semble que l'on peut en tirer un certain nombre de choses ; je crois que le maître-mot qui ressort de plusieurs choses ces derniers temps c'est le mot « entretien ».

Il me semble que la Commune de Renens se fait un peu tirer l'oreille, en tout cas elle donne un mauvais exemple de gestion et d'entretien des biens communaux.

Si, je prends trois exemples récents, l'immeuble de la Source, la Mèbre maintenant et y compris l'argumentation qu'il y aura autour des réseaux SIE et TvT, il me semble qu'on est plus dans une situation où on est forcé de liquider les biens communaux par manque d'entretien en les cédant aux plus offrants dans des conditions souvent d'infériorité dans la transaction que plutôt d'être dominant.

Je rappelle qu'on parle dans la politique communale qu'on doit avoir pied dans les opérations de rénovations urbaines. Il semble qu'avec ces exemples de la Mèbre ou de la Source, on est plutôt content de se débarrasser de choses qui apparaissent un peu comme des « moutons noirs » ou des exemples de mauvaise gestion des bâtiments communaux. Je crois que là, il faudra améliorer les choses, il ne faudra pas être trop sensible « aux sirènes » qui disent il n'y a pas d'argent, on ne rénove pas, on économise et on n'entretient pas parce qu'au moment où il y a des choses intéressantes qui se passent dans la rénovation du Centre - on en parle beaucoup avec Renens Cœur de Ville - on est obligé d'avoir

quand même des choses présentables à offrir aux investisseurs de manière à pouvoir échanger des biens avec quelque chose, un atout maître dans les mains et non pas le six de trèfles !

Je crois qu'il faudrait essayer de faire un effort à partir de là et qu'on insiste sur l'engagement de la Municipalité de ne pas uniquement affecter le bénéfice de cette vente à l'assèchement de sa dette ou à sa diminution, mais que l'argent de la vente participe à la politique de réalisation de projets prévus au Centre, des logements mixtes, que l'on prévoit aussi au centre de Renens une politique pour les personnes âgées et les jeunes ménages. On sait bien que la proximité des centres commerciaux et des commerces est très précieux pour des personnes qui n'ont pas de voiture pour se rendre dans les grandes surfaces, situées en périphérie ou qui n'ont pas les moyens de se déplacer comme certaines autres personnes.

Je souhaite que le vœu soit respecté - - sans que cela soit un vœu formulé expressément parce qu'on ne veut pas l'affecter à une chose précise - et qu'on garde cet équilibre entre l'assainissement des finances et une politique au centre-ville qui soit plus offensive, qui soit plus en position de plus de force par rapport aux remaniements qu'immanquablement Renens va connaître ces prochaines années.

M. J.-J. Gaudard (AeC) : J'ai participé à cette commission et j'ai néanmoins eu un doute avant de me prononcer. Je pose donc la question suivante à la Municipalité :

- ✓ Combien de temps faut-il aux autorités communales et aux différents services concernés pour établir un état des lieux - il paraît que cela fait 10 ans qu'on en parle ?

M. R. Bovier, conseiller municipal : Ce que je peux répondre, c'est que l'état des lieux est l'inventaire de toutes les parcelles communales. Pour les bâtiments, il est déjà fait, la commission de gestion l'a déjà vu pour tous les autres bâtiments, la Municipalité se réunit le 2 novembre pour accepter cet inventaire qui est prêt, mais qui doit être accepté par la Municipalité.

M. Ch. Widmer (rad.) : Je partage parfaitement la satisfaction de mon collègue Jacques Depallens quant au fait qu'une partie importante du montant qui restera disponible sera affectée à du logement sis dans le Centre - ça alors, je m'en réjouis alors tout autant que lui, si ce n'est même davantage !

Par contre, je ne partage pas son opinion sur le premier point qu'il a évoqué, à savoir la manière dont la politique est menée en matière d'entretien d'immeubles. A ce sujet je rejoins parfaitement la position énoncée par Raymond Bovier qui consiste à dire que la Commune de Renens met des montants et / ou des terrains à disposition d'un certain nombre d'organisations - SI Pierrettes SA ou SCHR, par exemple - et qu'il soit attendu de la part de ces sociétés qu'elles fassent un travail digne de professionnels, comme il doit se faire dans d'autres coopératives ou d'autres sociétés anonymes.

Alors de ce point de vue-là, j'imagine que si la Commune n'a pas été en mesure de faire ce qui aurait pu l'être en qui concerne l'immeuble sujet du préavis de ce soir, et bien SI Pierrettes SA sera tout - à - fait en mesure de le réaliser.

Connaissant mon ami M. Pierre Matthey, j'imagine bien que dès qu'ils seront propriétaires de cet immeuble, les travaux seront entrepris - cela mettra un peu de temps - mais d'ici deux à trois années, on aura un immeuble qui certainement sera l'un des plus beaux du quartier « rue de la Mèbre / rue du Midi ».

La parole n'étant plus demandée, le **Président** prie **M. Jean-Pierre Rouyet** de donner lecture des conclusions municipales :

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 62 de la Municipalité du 29 août 2005,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE

la Municipalité à vendre à la société Renens-Pierrettes SA, au nom de la Commune de Renens, la parcelle N° 504, d'une surface de 257 m², sise à la rue de la Mèbre 10, pour le prix de Fr. 850'000.-, sans garantie et pour solde de tous comptes.

Après déduction des frais provenant du mandat donné à Publiaz SA de Fr. 32'280.- le produit de la vente sera comptabilisé comme suit : Fr. 366'000.- correspondant à la valeur comptable actuelle de la parcelle N° 504 au crédit du compte N° 9123.01 "Terrains et bâtiments du patrimoine financier" et le solde de Fr. 451'720.- (Fr. 850'000.- / Fr. 366'000.- / Fr. 32'280.-) au crédit du compte N° 222.4242 "Gains comptables sur immeubles du patrimoine financier".

La sanction de l'autorité cantonale est réservée, en vertu de la loi du 28 février 1956 sur les communes.

C'est à une très large majorité, 4 avis « contraires » et 8 « abstentions » que les conclusions municipales sont acceptées.

12. Préavis No 63 :

Entente intercommunale SIE - SIE SA et TvT Services SA - Vente des réseaux.

Dépôt de préavis - Discussion préalable.

M. le Président ouvre la discussion préalable.

M. Ch. Widmer (rad.) : Vous le savez bien, je n'ai absolument rien contre la CARIC, encore moins, contre son Président, soyons très clairs !

Toutefois, il me semble tout simplement que, dans cette affaire, il y a des membres de ce Conseil qui se sont consacrés pendant des années à la commission SIE, qui maîtrisent bien l'historique, qui connaissent

bien le SIE et qui, aujourd'hui dans une situation difficile, - il y a 23 millions de francs en jeu ! - devraient pouvoir faire partie de cette commission d'étude même s'ils ne sont pas membres de la CARIC.

Je pense que les montants en jeux sont suffisamment importants pour que ce préavis soit étudié par des personnes qui connaissent bien le SIE, qui ont siégé à la commission du SIE et / ou qui ont étudié le préavis qui a permis le passage du SIE au SIE S.A..

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je dirais même, d'une façon plus générale, que ce n'est pas que chaque fois qu'un préavis pourrait concerner plus d'une commune on doit le confier à la CARIC. On doit vraiment faire d'après le sujet en question.

Par exemple pour la ligne 18, j'avais trouvé très contrariant que des gens intéressés par cette question, qui était avant tout une question de transport, ne puissent pas aller dans la commission seulement parce que cela touchait plus d'une commune.

C'est un peu la même chose aujourd'hui, ce n'est quand même pas avant tout un aspect de partage entre communes dont il est question dans ce préavis.

M. B. Saugy (AeC) : Ce n'est pas par impérialisme que la CARIC a proposé ses services, mais pour répondre à deux membres qui l'ont proposé, pour des raisons de simplicité et d'adéquation avec le règlement de la Commune de Renens.

S'il y a effectivement une chose que je regrette dans cette proposition, c'est de ne pas pouvoir inviter d'autres membres !

Ce sont typiquement des sujets où les gens qui travaillent à la commission des finances se sentent concernés, les membres de la CARIC aussi par l'aspect intercommunal. Les membres du SIE se sentent également directement concernés.

Mme N. Haas Torriani (F.r.) : Comme je suis membre de la CARIC, c'est vrai qu'à l'époque on avait plus ou moins imaginé qu'on pouvait traiter ce sujet.

Mais j'avoue que moi, cela me dépasse ! Je pense que dans mon groupe il y a des personnes plus compétentes et qui ont travaillé depuis plus longtemps sur cette réflexion, donc elles pourront apporter plus de choses. En plus à la date qui a été fixée, je serais absente ! Je pense donc que si des membres de la CARIC veulent être membres de cette commission d'étude, ils y restent et de cas en cas les autres membres se font remplacer ; cette commission deviendra dès lors une commission ad hoc !

M. O. Barraud (soc.) : On peut se poser la question, étant donné que c'est quelque chose qui est intercommunal - qui touche quatre communes effectivement - c'est un préavis qui est extrêmement important en tout cas assez complexe à comprendre. Ce serait donc une certaine logique que la CARIC prenne ce préavis en main ; toutefois, je suis tout à fait d'accord avec M. Widmer et avec les représentants du groupe « Fourmi Rouge » qui ont exprimé le fait que certains spécialistes étaient plus à même au sein des groupes de traiter cette question.

Je peux suivre cette logique : il se trouve que dans le groupe « socialiste », on a la chance que les membres de la CARIC soient les spécialistes que l'on veut envoyer dans cette commission d'études.

Pour nous, cela ne va pas changer grand chose, il n'y a donc aucun problème pour suivre la proposition de M. Widmer.

M. J.-M. Dupuis (lib.) . Je voulais revenir sur ce qu'a dit M. Saugy, mais je crois que c'est bien et on me contredira peut-être au niveau de la date - sauf erreur il y a une séance d'information globale qui est prévue le 11 octobre - alors il est vrai qu'il serait de bon ton que la CARIC y soit.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : J'aimerais rappeler comment se fait l'information et comment s'est faite l'information. Il y a déjà eu deux séances :

- une à l'usage de toutes les communes ;
- une autre ce mardi soir, ici à Renens, pour tous ceux qui souhaitent y participer ; elle a été très intéressante parce qu'à mon avis toutes les questions importantes ont été posées.

La séance du 11 octobre est une séance pour les commissions nommées dans chaque conseil communal concerné.

L'information globale a donc déjà eu lieu et là je crois qu'il y avait peu de représentant de notre conseil communal. Le 11 octobre est une séance pour les quatre commissions nommées par les différents conseils communaux. A partir de là, j'aimerais aussi vous dire que la date du 20 a été décidée et qu'il serait bien que ceux qui sont dans la commission d'étude du préavis puissent être présents à cette séance, je crois que c'est important !

M. B. Saugy (AeC) : D'après ce que je crois avoir compris des intérêts de chacun, il n'y a aucune raison de ne pas désigner une commission ad hoc !

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est pas demandée, la commission d'étude est nommée :

Du groupe AeC	:	M. Bernard Saugy, président-rapporteur
Du groupe radical	:	M. René Jacquier M. Paul Mettraux M. Ch. Widmer
Du groupe libéral	:	M. J.-M. Dupuis
Du groupe socialiste	:	Mme Rose-Marie Prêtre M. Daniel Rohrbach M. Pascal Ruschetta
Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Karine Clerc Ulloa M. J.-Pierre Leyvrz

13. Préavis No 64 :

Admission de 19 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

Dépôt de préavis – Discussion préalable.

M. le Président nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

14. **Propositions individuelles et divers.**

Mme T. Maystre (AeC) : J'ai une idée », ont-ils dit ! Le lancement de la démarche « J'ai une idée » au début de l'été a, en effet, incité l'association d'artistes et de plasticiens, sise à Renens, à se réunir et à chercher à contribuer par leurs propositions à une amélioration de notre ville.

Voici leur message. Il consiste en un bouquet de 6 idées.

"L'association d'artistes et de plasticiens STRATOSENSU félicite et remercie la commune de Renens pour cette initiative. Elle profite d'une réunion de ses membres pour réfléchir à la question et prend la liberté de proposer une série de réponses.

1. **Créer une zone gratuite des transports publics dite "sans ticket"** à l'intérieur de la localité (voir Portland, USA). Utiliser de plus petits bus (Citybus) pour circuler dans les rues étroites et piétonnes (voir les villes de Naples et Rome).

2. **Créer un parc arborisé** en remplacement de la place bétonnée qui se trouve devant la grande salle car cette place n'est pas fréquentée.

3. **Les Arbres dans la Ville ou
La Ville dans les Arbres ?**

Les hommes ont déboisé les contrées pour les cultures et les zones d'habitation en replantant des arbres ici et là en conséquence de l'urbanisation. L'arborisation des localités représente souvent un prétexte décoratif ou une illusion de naturel. Sur le long terme, il serait possible de pouvoir renverser le processus en visant par exemple à une exubérance de verdure. (Renens compte trop sur les privés pour l'arborisation de la commune. Le principe devrait être inversé).

4. **Des IMMEUBLES où il fait bon vivre**

Le règlement de commune des constructions prévoit que le 50% du terrain construit doit rester libre. Il serait judicieux de rajouter "... pour la détente, à l'usage des locataires". Il est en effet malheureux de constater que de très nombreux propriétaires de locatifs n'accordent pas l'accès de ces zones à leurs locataires. Or, si des zones de parking deviennent obligatoires sur les parcelles, il serait bien de penser aussi aux habitants.

5. **La Loi**

De plus en plus de lois sont restrictives et l'on parle de moins en moins de liberté et de bien-être dans les parlements d'élus. Nous proposons qu'à chaque projet de loi (de modification,

d'application, etc.) dont le sens est restrictif, le Conseil communal s'oblige à trouver une action sous forme de contre-poids. Cette action pourrait être entreprise dans n'importe quel autre domaine et pourrait avoir un sens totalement différent (attribution d'un subside, d'une licence, d'un congé scolaire, etc.). Cette idée va dans le sens du positivisme et permettrait aussi aux élus de vivre des moments gratifiants.

6. LE CHEMIN DES SENS

Le chemin des sens est un projet qui consiste à montrer qu'il est possible, grâce aux techniques modernes de construction, d'imaginer des aménagements de vie mixtes et d'intégrer agréablement et à moindre frais, des sites vivants dans le contexte urbain, même si l'espace est restreint. Le projet suit un parcours donné, mais on peut aussi imaginer qu'un tel concept puisse être envisagé par secteurs afin de sortir de l'habituel système : route, bordure, trottoir et rangée d'arbres. Il est bien certain que les étapes présentées ici ne sont que des indications et qu'elles peuvent être envisagées tout à fait différemment.

Principe

Un promeneur doit pouvoir traverser la commune de part en part sur une voie naturelle qui éveillera ses sens. Le trajet n'est pas le chemin le plus direct. Aucune rigidité n'est attendue de la part des concepteurs. Les essences végétales peuvent être de toute provenance. Des matériaux artificiels peuvent également être utilisés tant qu'ils restent dans l'esprit. Un délai de 30 ans pour l'installation peut être envisagé.

Conséquences

Les conséquences pour les automobilistes seraient minimales car elles consisteraient uniquement à des franchissements avec ralentissement. Pour les piétons, une partie du trottoir traditionnel devrait subsister. En revanche, les services des parcs et promenades devraient s'habituer à un entretien plus conséquent.

Le parcours en quelques étapes

Bordure

Une bordure engazonnée suffisamment large longe le trottoir. Un sentier est installé en serpentant le long de cette surface. Bosquets, herbes hautes agrémentent le parcours.

"Libre service" : ciboulette - persil

Une surface suffisante permet l'installation d'une "serre" grillagée traversée par le chemin (voir au Flon : Serre grillagée pour bambous). Un "libre service" pour herbes aromatiques et fleurs est entretenu. La cueillette est gratuite.

Franchissement

Le sentier doit franchir une route. Des billons affleurant sont incrustés dans la route en lieu et place du passage pour piétons. Les véhicules doivent ralentir (vu en Finlande).

Petite jungle

Le parcours traverse un parc public. Une grande allée est transformée en "jungle". Le chemin est recouvert de copeaux.

Passage sous-voies

Le chemin doit emprunter un passage sous-voies. Le concept est confié à un club aquariophile qui installe des aquariums et un décor subaquatique artificiel.

Le plus petit camping du monde

En pleine ville, le sentier longe "le plus petit camping du monde". Celui-ci est grillagé. Il est réservé exclusivement aux voyageurs à pied ou à vélo. Il y a de la place pour 10 tentes. C'est le poste de police qui délivre les emplacements.

Echange

Un propriétaire d'immeuble prête une bande de son terrain et obtient une contre-partie.

Manque de place

Le trottoir n'offre pas assez d'espace. Une tonnelle en arceaux pour une glycine est aménagée sur la moitié de ce trottoir.

etc., etc.

Intention

Le chemin idéal est une réalisation symbolique appelant à une réelle prise de conscience de tous les usagers. Un tel projet permettrait aussi aux autorités et aux concepteurs d'imaginer des aménagements de vie mixtes.

Nous rajouterons enfin que l'étude d'un tel projet pourrait par exemple être confiée à l'EPFL afin de permettre à des étudiants d'en faire un travail de recherche. On peut aussi imaginer que la conception de chaque secteur soit confiée à différents intervenants (urbanistes, artistes, paysagistes, associations, clubs, écoles, etc.)."

Je souhaite personnellement remercier ce groupe de citoyens d'avoir répondu à notre offre de conseillers communaux relais. Il convient de rappeler que la démarche « J'ai une idée » n'est pas limitée dans le temps. Le site Internet de la Commune, ainsi que l'administration communale, renseigne à ce sujet.

M. le Président transmet le document original à la Municipalité, par l'intermédiaire de Madame la Syndique, pour y donner suite. Cette intervention doit être considérée comme un postulat.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée. Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée à 22h24

Le Président :

R. Divorne

La Secrétaire :

R. Joliat